



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE DE HARSKIRCHEN**  
67260 – Tél. 03 88 00 90 83  
Mail : mairie.harskirchen@wanadoo.fr

**ARRETE MUNICIPAL N° 03/2021**

**PRONONCANT LA FERMETURE DU CAMPING DE L'ETANG**

Le Maire de la commune de Harskirchen,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 2241-1

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2021 relative à l'ouverture du camping aux résidents actuellement sur place,

**Considérant que l'accès sur le site est limité aux résidents actuels**

ARRETE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'accès au public au camping municipal de l'étang reste interdit, à l'exception des résidents qui auront accès du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2021.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

MM. le Sous-Préfet de Saverne  
le Procureur de la République de Saverne  
le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Sarre-Union  
le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin  
le Commandant du Centre de secours de Sarre-Union  
le responsable du secteur tourisme de la D.D.T.  
aux résidents du camping par voie d'affichage sur le site.

Fait à Harskirchen, le 23 mars 2021

Le Maire,

Affiché en mairie et sur le site le 25 mars 2021